

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 03/02/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>EXAMEN DES COMPTES DES ANNEES 2016 ET SUIVANTES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE : PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES POUR DONNER SUITE A LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES CONCERNANT LA PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 03/02/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 16/02/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaients présents : 112

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 19

AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne  
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
GODARD Carole a donné pouvoir à QUIGNARD Martine  
LAVANCIER Sébastien a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
PERSIL Albert a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JEANNE Stéphane  
WASTL Lionel a donné pouvoir à ALAVI Laurence

**Absent(s) non représenté(s) : 6**

BOUDET Maurice, DAZELLE François, DE JESUS PEDRO Nelson, DELRIEU Christophe, LEBOUCC Michel, PIERRET Dominique

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick

# EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 211-8 du code des juridictions financières (CJF), la chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France a effectué un examen sur la gestion de la Communauté urbaine concernant la prévention de la délinquance pour les exercices 2016 et suivants (cahier n°2).

Ce contrôle a porté sur les axes suivants :

- la compétence en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et ses travaux ;
- l'état des lieux de la délinquance et les enjeux en matière de sécurité sur le territoire ;
- le programme d'actions ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

La Communauté urbaine a transmis à la CRC l'ensemble des pièces demandées, lui permettant d'instruire le dossier. A l'issue de la transmission des pièces, la CRC a adressé, le 3 décembre 2021 un rapport d'observations définitives.

En application de l'article R. 243-14 du CJF, ce rapport a fait l'objet d'une présentation au Conseil communautaire du 17 février 2022 qui en a pris acte par délibération.

L'article L. 243-9 du CJF dispose que : « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence »

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte du rapport de présentation des actions entreprises par la Communauté urbaine pour donner suite aux observations de la CRC.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

**VU** le code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 132-13,

**VU** le code des juridictions financières et notamment son article L. 243-9,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_17\_12\_14\_29 du 14 décembre 2017,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-02-17\_13 du 17 février 2022,

**VU** le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France actualisé, transmis le 3 décembre 2021,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3\_Aménagement du territoire le 01 février 2023

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport de présentation des actions entreprises par la Communauté urbaine en 2022 pour donner suite aux observations de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France concernant la prévention de la délinquance pour les exercices 2016 et suivants (cahier n°2).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 16/02/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 16/02/2023

Exécutoire le : 16/02/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 09/02/2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile